RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Agence Régionale de Santé
Provence-Alpes
Côte d'Azur

Ref : DD84-0625-4950-D
DOMS/PH-PDS/AAP/N°2025-003

DECISION

portant modification de la décision n°2025-002 du 2 juin 2025 fixant le calendrier prévisionnel des appels à projets médico-sociaux relevant de l'ONDAM spécifique « personnes confrontées à des difficultés spécifiques » de compétence exclusive du Directeur Général de l'Agence régionale de santé au cours du 3ème quadrimestre 2025

Le Directeur Général
de l'Agence régionale de santé
Provence-Alpes-Côte-d'Azur

Vu le Code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles L.313-1 à L.313-8 et R.313-4 ;

Vu le décret n°2010-870 du 26 juillet 2010, le décret n°2014-565 du 30 mai 2014 et le décret n°2016-801 du 15 juin 2016 relatifs à la modification de procédure d'appel à projet et d'autorisation mentionnée à l'article L.313-1-1 du Code de l'action sociale et des familles ;

Vu le décret du 16 juillet 2024 portant nomination de Monsieur Yann BUBIEN en qualité de Directeur Général de l'Agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte-d'Azur ;

Vu l'arrêté portant adoption du Projet régional de santé 2023-2028 signé le 26 octobre 2023 par le Directeur Général de l'Agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte-d'Azur ;

Vu la décision n°2025-002 du 2 juin 2025 fixant le calendrier prévisionnel des appels à projets médico-sociaux relevant de l'ONDAM spécifique « personnes confrontées à des difficultés spécifiques » de compétence exclusive du Directeur Général de l'Agence régionale de santé au cours du 3ème quadrimestre 2025, publié le 2 juin sur le site internet de l'ARS PACA et le 6 juin 2025 au recueil des actes administratifs ;

Vu l'instruction n° DGCS/SD5B/SD1B/DSS/SD1A/DGS/SP2/SP3/2025/71 du 7 août 2025 relative aux orientations de la campagne budgétaire, pour l'année 2025, des établissements et services médico-sociaux (ESMS) accueillant des personnes confrontées à des difficultés spécifiques : appartements de coordination thérapeutique (ACT), lits halte soins santé (LHSS), LHSS périnatalité, centres d'accueil et d'accompagnement à la réduction des risques pour les usagers de drogues (CAARUD), centres de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie (CSAPA), lits d'accueil médicalisé (LAM), équipes mobiles santé précarité (EMSP, LHSS mobiles ou de jour), équipes spécialisées de soins infirmiers (ESSIP) et « Un chez-soi d'abord » (UCSD) ;

Considérant le calendrier d'appel à projet n°2025-002 et les besoins déjà identifiés en dispositifs d'aller-vers santé précarité (EMSP / LHSS Mobiles) dans les départements des Hautes-Alpes et du Var ;

Considérant l'instruction budgétaire du 7 août 2025 et les mesures nouvelles identifiées ;

Considérant les besoins identifiés en dispositifs mixtes santé précarité (ACT- « Un chez soi d'abord ») dans le département de Vaucluse ;

Considérant les besoins identifiés en dispositif de Lits haltes soins santé périnatalité dans le département des Bouches-du-Rhône ;

DECIDE

Article 1er : les appels à projets médico-sociaux seront organisés au cours du 3ème quadrimestre 2025 selon le calendrier prévisionnel suivant :

Catégories de service ou d'établissement médico-social concernées	Public concerné par l'établissement ou le service médico-social	Nombre de places	Territoire	Mois de l'avis d'appel à projet
Appartement de coordination thérapeutique hors les murs (ACT HLM)	Personnes atteintes d'une pathologie chronique sévère et en situation de vulnérabilité psychologique et sociale, sans domicile ou bénéficiant déjà d'un logement, quelle qu'en soit la nature	15 places	Hautes-Alpes	Août 2025
Lits halte soins santé (LHSS)	Personnes majeures sans domicile fixe, quelle que soit leur situation administrative, ne pouvant être prises en charge par d'autres structures, dont la pathologie ou l'état général, somatique ou psychique, ne nécessite pas une prise en charge hospitalière ou médico-sociale mais est incompatible avec la vie à la rue.	8 à 10 places	Var : Métropole Toulon Provence Méditerranée (TPM), hors commune de Hyères, et la Communauté de commune Vallée du Gapeau	Août 2025
Appartement de coordination thérapeutique – Un chez soi d'abord	Personnes sans-abri ou sans logement, présentant une pathologie mentale sévère et des besoins élevés en demande d'intégrer le dispositif et d'être logées.	55 places	Département de Vaucluse	Octobre 2025
Lits halte soins santé Périnatalité (LHSSP) et LHSSP Mobile	Femmes enceintes et femmes avec des nourrissons et des jeunes enfants, sans domicile fixe ou sans résidence stable, en situation d'urgence sociale, en situation de grande précarité.	23 places + LHSSP Mobile	Département des Bouches-du-Rhône, Marseille	Octobre 2025

Article 2 : le calendrier prévisionnel des appels à projets médico-sociaux à une valeur indicative. Il peut être révisé en cours d'année en cas de modification substantielle et sous réserve des moyens alloués dans le cadre des arbitrages nationaux de la campagne budgétaire 2025. Dans les deux mois qui suivent sa publication au recueil des actes administratifs de la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur, les personnes morales gestionnaires des établissements et services médico-sociaux et des lieurs de vie et d'accueil peuvent faire connaitre leurs observations au Directeur Général de l'Agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte-d'Azur à l'adresse postale suivante :

Monsieur le Directeur Général
de l'Agence régionale de santé
Provence-Alpes-Côte-d'Azur
132, Boulevard de Paris – CS 50039
13331 Marseille Cedex 03

Article 3 : le Directeur de l'offre médico-sociale, la Directrice de la délégation départementale des Hautes-Alpes, le directeur de la délégation départementale du Var ainsi que le Directeur de la délégation départementale de Vaucluse de l'Agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte-d'Azur sont chargés, chacun(e) en ce qui le/la concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur.

A Marseille, le 18 AOUT 2025

Pour le Directeur Général de l'ARS PAC
Le Directeur de l'Offre Médico-Sociale
David CATILLON